



L'accueil du jeune enfant en situation de handicap

Pour les parents d'un enfant en situation de handicap, le quotidien peut être compliqué. Au Relais accompagnement petite enfance et handicap (RAPEH), une équipe de professionnels de la petite enfance est à votre écoute, vous soutient, vous accompagne.

Publié le 16/07/2025 - Mise à jour le 16/07/2025

Comment pouvons-nous vous aider ?

Une équipe de professionnels de la petite enfance prend en compte, avec vous, l'impact du handicap sur l'organisation de votre vie familiale. Elle vous accompagne, avec votre enfant, à votre rythme, dans vos projets.

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente un lieu d'accueil, l'équipe du RAPEH vous accompagne dans ce projet. Les professionnels du RAPEH peuvent aussi rencontrer, si vous le souhaitez, les équipes qui accompagnent votre enfant.

Pour qui ?

Les parents d'un enfant de - de 6 ans en situation de handicap.

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez prendre contact avec le Relais accompagnement petite enfance et handicap (RAPEH) ou demander + d'informations à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Qui contacter ?

Contactez [la Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#)

ou

depe-rapeh@gard.fr - Tél. : 04 66 05 40 84



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76